



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la réduction de la pauvreté

Quatrième session
12-14 décembre 2007
Bangkok

**PLANIFICATION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: EXÉCUTION DU PROGRAMME
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007 CONCERNANT LE SOUS-PROGRAMME 1
(PAUVRETÉ ET DÉVELOPPEMENT), LE SOUS-PROGRAMME 2 (STATISTIQUES),
ET LE SOUS-PROGRAMME 3 (DÉVELOPPEMENT DES PAYS ET
TERRITOIRES INSULAIRES DU PACIFIQUE)**

(Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire)

**EXÉCUTION DU PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007
CONCERNANT LE SOUS-PROGRAMME 3 (DÉVELOPPEMENT DES
PAYS ET TERRITOIRES INSULAIRES DU PACIFIQUE)**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document fait le point des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007 concernant le sous-programme 3, Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique.

Le Comité est invité à se pencher sur l'état d'exécution du programme, et à donner au secrétariat des conseils sur la façon de faire évoluer le sous-programme.

Introduction

1. L'introduction par le Siège de l'ONU en 2003 du nouveau cadre de présentation des rapports a été suivie de l'adoption de nouvelles méthodes pour le suivi du programme de travail biennal. Des rapports périodiques et normalisés sont maintenant requis tous les six mois, et doivent inclure des produits mesurables montrant l'état d'exécution du programme de travail, notamment par les moyens suivants:

a) Établissement de données de référence pour les indicateurs de succès au début de la période biennale;

b) Collecte régulière de données relatives aux indicateurs de succès, afin de mesurer les progrès accomplis par rapport aux données de référence (il s'agit notamment d'informations obtenues en retour et d'indications reçues des utilisateurs finals des produits et services du secrétariat permettant de confirmer les résultats obtenus pendant la période biennale);

c) Suivi permanent des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail;

d) Identification des enseignements à tirer et des améliorations nécessaires, en vue de la planification du programme futur;

e) Présentation des résultats les plus marquants de chaque programme, sous la forme d'un « compte rendu de réalisation », afin de mettre en évidence les principales réalisations obtenues dans la mise en œuvre du programme au cours de la période biennale.

2. À cet égard, un compte rendu de réalisation doit être soumis pour chaque sous-programme, en utilisant les données recueillies au sujet des réalisations escomptées, y compris des données statistiques ainsi que d'autres informations pertinentes mesurées au regard des indicateurs de succès.

3. Le Comité est invité à examiner les progrès accomplis à ce jour dans l'exécution du programme de travail concernant le sous-programme 3, Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique (cette présentation se fondant sur le compte rendu de réalisation à 18 mois soumis au Siège de l'ONU), et à donner au secrétariat des conseils sur la façon de faire évoluer le sous-programme.

I. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007 CONCERNANT LE SOUS-PROGRAMME 3, DÉVELOPPEMENT DES PAYS ET TERRITOIRES INSULAIRES DU PACIFIQUE

4. Le tableau suivant est tiré du programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007¹, lequel a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/275 du 23 décembre 2004 :

¹ Documents officiels de l'Assemblée Générale, Cinquante-neuvième session, Supplément n° 6 (A/59/6/Rev.1).

Objectif de l'Organisation: Renforcer les moyens politiques et les capacités de gestion des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique.	
<i>Réalisations escomptées (secrétariat)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Renforcement de la capacité des gouvernements des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique à assurer la mise en œuvre et le suivi des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs convenus au niveau international	a) Augmentation du nombre de mesures efficaces prises par les pays et territoires insulaires en développement du Pacifique pour assurer le suivi et la mise en œuvre des éléments pertinents des objectifs de développement convenus au niveau international
b) Renforcement de la capacité des gouvernements, de la société civile et du secteur privé des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique à élaborer et mettre en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté efficaces, sexospécifiques et privilégiant l'accès aux services pour les groupes sociaux vulnérables	b) Augmentation du nombre de programmes sexospécifiques de réduction de la pauvreté élaborés et mis en œuvre dans les pays et territoires insulaires en développement du Pacifique

5. On trouvera ci-après le rapport à 18 mois fondé sur le compte rendu de réalisation correspondant au sous-programme considéré.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL 2006-2007

A. Réalisation escomptée a)

(compte rendu de réalisation pour la période 2006-2007, présentant les progrès accomplis récemment au regard des résultats souhaités)

<i>Réalisation escomptée (secrétariat)</i>	a) Renforcement de la capacité des gouvernements des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique à assurer la mise en œuvre et le suivi des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs convenus au niveau international
<i>Indicateur de succès</i>	a) Augmentation du nombre de mesures efficaces prises par les pays et territoires insulaires en développement du Pacifique pour assurer le suivi et la mise en œuvre des éléments pertinents des objectifs de développement convenus au niveau international.

1. Contexte général	Le sous-programme traite des besoins spécifiques des 19 pays et territoires insulaires en développement du Pacifique. Ces pays sont petits, isolés et dispersés sur une vaste étendue géographique, vulnérables à toutes sortes de chocs économiques et environnementaux. Ils disposent de capacités humaines et institutionnelles limitées pour y faire face. Cinq d'entre eux figurent parmi les pays les moins avancés.
2. Utilisateurs finals	Les responsables gouvernementaux aux niveaux national et local.
3. Intermédiaires	Les fonds et programmes des institutions spécialisées des Nations Unies, les institutions financières multilatérales, les organisations sous-régionales telles le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, le Secrétariat de la Communauté du Pacifique et d'autres membres du Conseil des organisations régionales dans le Pacifique, ainsi que les organisations de la société civile.
4. Nature du défi	<p>La croissance économique et le développement durable dans les pays en développement et territoires insulaires du Pacifique souffrent à la fois d'être éloignés des grands centres économiques, de la petite taille de leur économie et de leur dispersion géographique, ce qui augmente considérablement les coûts des transports et du développement et limite les possibilités d'économies d'échelle. La rapide croissance démographique pèse également sur les ressources peu abondantes et entrave les efforts pour améliorer le niveau de vie. À cela s'ajoutent d'autres contraintes telles que le manque de compétences techniques et professionnelles, la faiblesse de l'épargne intérieure et la vulnérabilité aux chocs extérieurs. De plus, les pays insulaires du Pacifique constituent un groupe très hétérogène. Les problèmes de développement des petits pays insulaires constitués d'atolls diffèrent beaucoup de ceux des pays riches en ressources et en terres comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée.</p> <p>Étant donné ses ressources financières limitées, le sous-programme s'attache à aider les gouvernements, en particulier ceux des pays les moins avancés, à mettre au point et en œuvre des stratégies de développement durable qui prennent en compte la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement.</p>

	<p>Le sous-programme est actuellement mis en œuvre par le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique (qui a été transféré de Vanuatu aux Fidji en décembre 2005), en collaboration avec les divisions organiques de la CESAP à Bangkok.</p>
5. Réunions et activités	<p>Le secrétariat a) a organisé la réunion conjointe Organisation internationale du Travail (OIT/CESAP) du Groupe d'experts sur le marché de l'emploi dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, à Suva les 4 et 5 juin 2007, et la réunion du Groupe d'experts sur la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, à Suva, les 6 et 7 juin 2007, et b) a mené à bien deux sessions du groupe de travail du Conseil consultatif du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique. Afin de renforcer l'image du Centre, une brochure, un site Web et une stratégie de communication ont été mis au point.</p> <p>Les participants, représentant des gouvernements, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des universités et le secteur privé, ont identifié les principaux problèmes afférant au marché du travail et ont formulé des recommandations pour y faire face à l'échelon national (Fidji, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Vanuatu), et à l'échelon sous-régional dans le cadre de la Réunion du Groupe de travail sur les marchés du travail. Le Centre d'assistance technique financière du Pacifique du Fonds monétaire international, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le Fonds des Nations Unies pour le Développement des femmes ont contribué de manière substantielle à la réunion.</p> <p>Les représentants des gouvernements, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des universités présents à la réunion du Groupe d'experts sur l'application de la Stratégie de Maurice, ont recommandé la création d'un réseau de coordinateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de la Stratégie, et ont fait des suggestions pour la mise au point d'un dossier d'information sur la Stratégie de Maurice.</p> <p>Le groupe de travail du Conseil consultatif du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique s'est réuni en novembre 2006 et en avril 2007, pour faire le point sur la mise en œuvre des activités de la CESAP dans le Pacifique et sur les priorités du</p>

	<p>programme de travail. En juin 2007, une réunion informelle s'est tenue pour discuter des résultats de la soixante-troisième session de la Commission. Les ambassadeurs et hauts commissaires des pays du Pacifique et les représentants des organisations sous-régionales ont participé à ces réunions.</p> <p>Pour renforcer l'image de la CESAP dans le Pacifique, une brochure d'information, un site Web et une stratégie de communication ont été mis au point et une enquête a été réalisée sur la façon dont la CESAP était perçue par ses principaux partenaires dans le Pacifique. Pour renforcer la collaboration avec les principaux partenaires, le chef du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique a effectué des missions en Australie, à Kiribati, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Îles Salomon.</p> <p>Le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique a soutenu la mise en œuvre d'autres sous-programmes, notamment en participant à l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique pour l'année 2007 (<i>Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2007</i>), à la huitième session de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, au projet sur la connectivité dans le Pacifique, et à l'atelier sur le Renforcement du rôle du tourisme dans la réduction de la pauvreté, qui s'est tenu à Nuku'alofa le 24 octobre 2007. Le secrétariat a également participé à des réunions sous-régionales comme celles du Réseau de partenariat pour la gestion des catastrophes dans le Pacifique et celles des nombreux bureaux des Nations Unies couvrant le Pacifique.</p>
6. Résultats	<p>La réunion du Groupe d'experts OIT/CESAP sur le marché de l'emploi dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, a mis en évidence les problèmes clés du marché du travail et a fait des recommandations concrètes pour y remédier. Celles-ci seront publiées dans le courant de la période biennale. Le texte issu de cette réunion a servi de contribution au Forum régional de haut niveau de l'OIT, devant se tenir à Suva en novembre 2007, et à la dixième session de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique.</p> <p>La Réunion du Groupe d'experts sur l'application de la Stratégie de Maurice a permis de mieux connaître ladite Stratégie et a identifié les actions à mener à travers le réseau de coordonnateurs nationaux pour sa</p>

	mise en œuvre. Ce réseau servira de base à l'examen national et sous-régional de l'application de la Stratégie de Maurice pendant la période biennale 2008-2009.
7. Enseignements	Le secrétariat a mis en œuvre en 2007 nombre de produits prévus dans le programme de travail pour l'exercice biennal, le déménagement du Centre et la vacance de certains postes essentiels ayant nui à l'exécution du programme en 2006. Les produits prévus dans le programme de travail devraient être mis en œuvre de manière plus régulière pendant l'exercice biennal 2008-2009.

B. Réalisation escomptée b)

(compte rendu de réalisation pour la période 2006-2007, présentant les progrès accomplis récemment au regard des résultats souhaités)

<i>Réalisation escomptée (secrétariat)</i>	b) Renforcement de la capacité des gouvernements, de la société civile et du secteur privé des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique à élaborer et mettre en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté efficaces, sexospécifiques et privilégiant l'accès aux services pour les groupes sociaux vulnérables
<i>Indicateur de succès</i>	b) Augmentation du nombre de programmes sexospécifiques de réduction de la pauvreté élaborés et mis en œuvre dans les pays et territoires insulaires en développement du Pacifique
1. Contexte général	Le sous-programme traite des besoins spécifiques des 19 pays et territoires insulaires en développement du Pacifique. Ces pays sont petits, isolés et dispersés sur une vaste étendue géographique, vulnérables à toutes sortes de chocs économiques et environnementaux. Ils disposent par ailleurs de capacités humaines et institutionnelles limitées pour y faire face. Cinq d'entre eux figurent parmi les pays les moins avancés.
2. Utilisateurs finals	Les responsables gouvernementaux aux niveaux local et national.
3. Intermédiaires	Les fonds et programmes des institutions spécialisées des Nations Unies, les institutions financières multilatérales, les organisations sous-régionales telles le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, le Secrétariat de la Communauté du Pacifique et d'autres membres du Conseil des organisations régionales dans le Pacifique, ainsi que les organisations de la société civile.

<p>4. Nature du défi</p>	<p>La croissance économique et le développement durable dans les pays en développement et territoires insulaires du Pacifique souffrent à la fois d'être éloignés des grands centres économiques, de la petite taille de leur économie et de leur dispersion géographique, ce qui augmente considérablement les coûts des transports et du développement et limite les possibilités d'économies d'échelle. La rapide croissance démographique pèse également sur les ressources peu abondantes et entrave les efforts pour améliorer le niveau de vie. À cela s'ajoutent d'autres contraintes telles que le manque de compétences techniques et professionnelles, la faiblesse de l'épargne intérieure et la vulnérabilité aux chocs extérieurs. De plus, les pays insulaires du Pacifique constituent un groupe très hétérogène. Les problèmes de développement des petits pays insulaires constitués d'atolls diffèrent beaucoup de ceux des pays riches en ressources et en terres comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée.</p> <p>Étant donné ses ressources financières limitées, le sous-programme s'attache à aider les gouvernements, en particulier ceux des pays les moins avancés, à mettre au point et en œuvre des stratégies de développement durable qui prennent en compte la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement.</p> <p>Le sous-programme est actuellement mis en œuvre par le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique (qui a été transféré de Vanuatu aux Fidji en décembre 2005), en collaboration avec les divisions organiques de la CESAP à Bangkok.</p>
<p>5. Réunions et activités</p>	<p>Le secrétariat, en collaboration avec le Pacific Disability Forum, a réuni le Groupe d'experts sur le handicap dans le Pacifique, à propos du renforcement de la mise en œuvre du Cadre d'action de Biwako, à Nadi (Fidji), du 28 au 30 mars 2007. Toujours à Nadi, le secrétariat a organisé conjointement avec le Forum des administrations locales du Commonwealth et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, le Second atelier régional de gestion urbaine pour la région du Pacifique du 23 au 25 avril 2007. Le secrétariat a également fourni des services consultatifs en vue du résultat escompté.</p>

	<p>Le second Atelier régional de gestion urbaine pour la région du Pacifique, qui a eu lieu par suite de la résolution 60/7 du 28 avril 2004 relatif au Programme en faveur des villes du Pacifique, a) a passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme en faveur des villes du Pacifique en tant que cadre intégré pour la gestion urbaine conformément au Plan pour le Pacifique, b) a amélioré la compréhension du problème, grâce au partage d'information sur la gestion urbaine, c) a examiné l'aide apportée aux partenaires de développement pour sa mise en œuvre, d) a redéfini les priorités du Programme en faveur des villes du Pacifique, et a élaboré des réponses adéquates à mettre en œuvre par les pays et leurs partenaires de développement.</p> <p>La réunion du Groupe d'experts sur le handicap dans le Pacifique pour le renforcement de la mise en œuvre du Cadre d'action de Biwako, qui s'est tenue en application de la résolution 58/4, en date du 22 mai 2002, sur la Promotion d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique au XXI^e siècle, a examiné la mise en œuvre du Cadre d'action de Biwako pour la période 2003-2007, a regroupé les recommandations des spécialistes sur la manière de renforcer cette mise en œuvre, et a apporté sa contribution à la rédaction de l'examen à mi-parcours.</p>
6. Résultats	<p>La planification et la gestion urbaine, ainsi que le handicap ont été placés au premier rang des préoccupations nationales et sous-régionales dans le Pacifique.</p> <p>Depuis l'adoption de la résolution 58/4, le Programme en faveur des villes du Pacifique fait partie intégrante du Plan pour le Pacifique du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, en tant que stratégie pour traiter les problèmes d'urbanisation. Sa mise en œuvre est dirigée par le secrétariat de la Communauté du Pacifique, désigné coordonnateur principal. Conformément au Programme en faveur des villes du Pacifique, le Forum des administrations locales du Commonwealth, ainsi que d'autres partenaires de développement, ont mis en œuvre des projets concernant la gouvernance locale, les établissements humains informels et les droits en matière de logement. De plus, le Forum des administrations locales du Commonwealth a fourni une aide technique aux pays du Pacifique en matière d'infrastructure, d'environnement urbain et de gestion des déchets. Pour mettre en œuvre les recommandations du second Atelier régional de</p>

	<p>gestion urbaine pour la région du Pacifique concernant les cadres institutionnels, l'environnement urbain, l'accès aux logements dotés de services de base et la qualité de vie en milieu urbain, le Secrétariat, en collaboration avec le Forum des administrations locales du Commonwealth, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, est en train de mettre au point un programme conjoint dans le cadre du Programme en faveur des villes du Pacifique. Une note conceptuelle a ainsi été examinée par les représentants des pays au cours de l'Atelier sur le programme d'aide à la gestion urbaine dans le Pacifique, organisé par l'Agence australienne pour le développement international, l'Institut australien de planification et le Programme des Nations unies pour les établissements humains, à Brisbane (Australie), du 2 au 4 octobre 2007.</p> <p>La CESAP, le Secrétariat des îles du Pacifique et le Pacific Disability Forum ont mis au point un partenariat en vue de faciliter la mise en œuvre du Cadre d'action de Biwako dans le Pacifique. Grâce à cela, les Îles Cook, les États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Vanuatu ont mis au point ou sont en train de mettre au point des politiques nationales en matière de handicap.</p>
7. Enseignements	<p>Le secrétariat a mis en œuvre en 2007 de nombreux produits prévus dans le programme de travail pour l'exercice biennal, le déménagement du Centre et la vacance de certains postes essentiels ayant nui à l'exécution du programme en 2006. Les produits prévus dans le programme de travail devraient être mis en œuvre de manière plus régulière pendant l'exercice biennal 2008-2009.</p>